

L'Éclair

DE ROUBAIX-TOURCOING

LE PLACEMENT

œuvre sociale

J'ai déjà exposé, dans ce journal, que le placement devait être une œuvre sociale et ne pouvait être abandonné sans danger à des organisations particulières.

La question étant d'importance, j'y reviens.

Je maintiens, contrairement à l'avis de groupements patronaux importants et trop intéressés, que le placement doit se faire librement, publiquement, et que les fonctionnaires chargés des offices n'ont pas à se mettre à la remorque de certains qui voudraient entraver leur œuvre ou les inciter — comme le fait s'est déjà vu — à créer des privilèges au profit de quelques industries et au détriment des autres.

L'orientation professionnelle a été précieusement organisée pour parer à ces abus. Elle doit demeurer libre pour rester efficace.

Les parents, l'instituteur, sont seuls qualifiés pour faciliter à l'enfant le choix d'un métier. Encore l'instituteur doit-il agir, avec une extrême circonspection, et ne songer qu'à l'intérêt du jeune apprenti à l'exclusion de tous autres intérêts.

Le travail doit être respecté. Il est intolérable qu'il soit considéré comme une marchandise par quelques patrons égoïstes et soucieux seulement de grossir leurs bénéfices; mais il serait plus scandaleux encore de voir des fonctionnaires se mettre au service de ces mauvais patrons et les aider à accaparer la main-d'œuvre au préjudice de l'intérêt public.

C'est pourquoi je m'élève ici — et les intéressés devront entendre ma voix — contre certains abus relatifs au placement qui m'ont été signalés; et pourquoi je demande que les offices de placement et l'orientation professionnelle soient organisés de telle façon qu'ils puissent répondre, sans distinction, aux besoins de toutes les branches de l'activité économique régionale.

Pour ce faire, il n'est pas besoin de grandes réformes. Que chacun se tienne à la place qui lui a été assignée et tout ira bien.

S'il en était autrement et si les errements actuels devaient se poursuivre, je ne craindrais pas, d'ailleurs, d'en appeler, pour protester avec moi, aux syndicats et aux organisations ouvrières. Je sais trop que dans la société capitaliste moderne le travail est peu considéré. Il a cependant sa noblesse et sa dignité, et c'est à nous, ouvriers, à la défendre et à le faire respecter.

Ch. SAINT-VENANT, Député du Nord.

M. Maginot déclare que le 1er Corps restera à Lille

Il le dit à M. Loucheur

Nous avons rencontré hier à la Chambre M. Loucheur, qui nous a déclaré ceci : « J'ai partagé l'émotion des Lillois, en apprenant qu'on avait formé le projet de déplacer le siège du 1er corps d'armée. »

« J'ai vu M. Maginot, qui a été mis au courant de la démarche de nos collègues par le général Buat. »

« M. Maginot m'a déclaré qu'il maintiendrait le siège du 1er corps à Lille. La décision n'est pas encore prise officiellement, mais elle ne saurait tarder. J'ai insisté pour qu'elle soit rapide. »

« Et la brigade de gendarmes mobiles ? »

« J'ai signalé à M. Maginot la gravité d'une telle décision. Il n'y a aucune raison sérieuse pour remplacer nos braves chasseurs à cheval par des gendarmes. La question de terrain de manœuvre sol-disant insuffisant, n'est qu'une plaisanterie. »

« Il y a un point de vue de paix sociale à respecter. M. Maginot m'a promis d'examiner à nouveau cette affaire et sa décision n'est pas prise définitivement. »

La Chambre a poursuivi la discussion du budget

ELLE A VOTE LES PREMIERS CHAPITRES DU BUDGET DE LA MARINE

La Chambre a continué hier la discussion du budget de la Marine.

Elle a entendu un long exposé de M. RAIBERTI, ministre de la Marine sur la politique maritime du Gouvernement.

La discussion générale étant close, l'Assemblée passa au vote des chapitres dont les premiers furent adoptés à la séance du matin.

Le débat se poursuivra l'après-midi. Les 15 premiers chapitres du budget furent adoptés et la suite de la discussion renvoyée à aujourd'hui.

DEMAIN

Les Mystères de Paris

Une entrevue des ouvriers et patrons mineurs

Elle aurait lieu à Douai le Mardi 26 décembre

Une demande d'entrevue a été formulée par le Comité Fédéral des Mineurs du Nord, d'Anzin et du Pas-de-Calais, dans sa réunion du 10 décembre, à Douai, pour examiner la situation des salaires. Le président du Comité des Houillères, M. Mercier, vient de faire connaître au Bureau Fédéral que l'entrevue demandée aurait lieu à Douai dans une des salles de l'Hôtel de Ville, le mardi 26 décembre, à 10 heures du matin.

DÉCÈS MYSTÉRIEUX

Un homme rôlait sur la route le crâne ouvert, à Labuisière

Sur la route nationale de Bruay à Labuisière, on a trouvé le nommé Debourez J.-B., 52 ans, menuisier, étendu sur la chaussée et portant une blessure à la tête.

Le blessé transporté dans un café voisin, expira presque aussitôt.

De l'enquête, il résulte que M. Debourez était parti de chez Daranel, son demi-frère habitant Hesdigneul pour aller chercher des produits pharmaceutiques à Bruay.

C'est tout ce que l'on a pu établir sur les circonstances de cette mort mystérieuse.

Un cadavre gisait dans un fossé aux Mines de Liévin

Le corps d'un nommé Vandewalle François, originaire du Nord, paraissant âgé de 35 à 40 ans, a été découvert dans le fossé dé-coulement des eaux du puits N° 6 des mines de Liévin, entre les territoires d'Angres et de Liévin.

Le cadavre semblait avoir séjourné trois semaines dans l'eau. Une enquête a été ouverte.

25 personnes auraient péri dans l'incendie du "Vinh Long"

Paris, 18. — Suivant une dépêche de Constantinople aux journaux, 25 personnes auraient péri dans l'incendie qui a détruit le transport-hôpital « Vinh Long ».

L'électricité a tué et incendié

Deux personnes ont été électrocutées en touchant une rampe d'escalier

Chalon-sur-Saône, 18. — Hier, un fil conducteur d'électricité s'étant rompu, tomba sur la maison de M. Petitot, caïquier, à Saint-Germain-du-Plain, et par le chéneau de zinc et la descente en fonte, entra en contact avec la rampe de fer de l'escalier de l'immeuble.

A 9 heures du soir, la servante du café, nommée Marie Guillet, âgée de 19 ans, qui montait se coucher, toucha la rampe et tomba à demi-paralysée.

M. Petitot, en voulant porter secours à la domestique, mit la main sur la rampe et tomba à son tour, tué raide par le courant.

Mlle Marie Guillet est dans un état grave. Au même moment, douze courts-circuits se déclarèrent dans le village et provoquèrent de petits incendies qui furent vite éteints.

La gendarmerie, par précaution, a fait occuper le courant.

Le vieux Noël hérite d'un million de dollars

MAIS ILS PROVIENNENT DE SON FILS ASSASSINE AU CANADA

Toul, 18. — Un octogénaire, M. Noël, 84 ans, cultivateur à Trondes, près de Toul, a été avisé qu'un de ses fils, âgé de 54 ans, qui, depuis de nombreuses années, avait quitté le pays pour aller chercher fortune au Canada, venait d'être assassiné et qu'il laissait un héritage considérable.

On parle d'un million de dollars. M. Noël a quatre enfants et des petits-enfants. Malgré son grand âge, il travaille encore chaque jour dans les champs.

Le grisou mit le feu à un navire

Marseille, 18. — A la suite d'une explosion de gaz dans la soule à charbon, le feu s'est déclaré à bord du vapeur grec « Anadokas ».

L'incendie a pris rapidement de grandes proportions, le feu s'étant communiqué au chargement d'arachides.

La reconstitution ne traîne pas dans les environs de Saint-Mihiel

Bar-le-Duc, 18. — Une cérémonie imposante a eu lieu dans le petit village de Lamorville, près de Saint-Mihiel.

Ce village, qui était dans les lignes et avait été complètement détruit, est maintenant complètement restauré.

Dans l'antique Bavay

Les dernières fouilles ont permis d'arracher au sous-sol des trésors

On sait l'origine lointaine de Bavay. Il semble que la vieille Cité ait eu son plein épanouissement sous Auguste. De magnifiques monuments : Forum, Ares de Triomphe, Temples, Thermes, Acqueducs, dont on a retrouvé les vestiges, l'attestent indubitablement.

Baqarum — comme on l'appelait alors — comptait de nombreux marchands. Il avait dès le premier siècle, un Collège complet de magistrats et une constitution municipale romaine.

Un "hypogée" ou caveau de l'époque gallo-romaine

Elles devaient être plus fructueuses encore. La découverte d'autres sépultures a permis des constatations curieuses sur les mœurs de l'époque, sur le mode de sépulture en usage aux siècles derniers qui pré-

cedaient notre ère, sur les tombes à inclinaison et à inhumation, sur les rites funéraires. On a recueilli dans ce caveau un vase renfermant des cendres, des perles et différents objets, un alabastré, une cuiller, un petit couteau avec manche en os et fibule, un arc, une spatule.

Un vaste monument du passé

À l'occasion de cette année, enfin, commencent les travaux de déblaiement du couloir d'accès d'un caveau découvert en décembre 1921 et dont nous donnons une vue photographique.

Il est permis de mettre à nu les vestiges du vaste monument indiqué par Niveléau.

On raconte que pendant la guerre, voulant s'échapper à l'autorité allemande, des jeunes gens s'étaient cachés dans la cave d'un établissement. Pour tromper leur ennemi et agrandir leur refuge, ils creusèrent une excavation de la cave et découvrirent ainsi une partie du couloir extérieur du monument.

Je ne sais quelle valeur il convient d'accorder à ce récit.

Quoi qu'il en soit, il ne diminue en rien l'œuvre de M. Hénault, qui avait déjà repéré, par ses sondages, les diverses parties de ce monument et qui poursuit inlassablement sa tâche.

Les travaux prochains compléteront les résultats acquis.

M. Hénault espère, en effet, pouvoir exhumer cet important monument, que l'on suppose long de 150 mètres et large de 50.

Qu'est-il ? Un cirque, un amphithéâtre, des Thermes, une Basilique ? Il est prématuré de se prononcer, mais M. Hénault pourra à coup sûr, nous le dire dans un avenir prochain, et répondre ainsi à la question que se posent les archéologues.

Et ainsi, un peu de son mystère aura été arraché au passé. Un peu plus de science et de savoir aura été donné aux hommes par le labeur désintéressé de quelques-uns.

P. DELCOURT

Un péniche a coulé près du pont d'Arleux

Deux péniches chargées, le « Pothouai » et le « Providence » se sont abîmées près du pont d'Arleux. Le choc, qui fut extrêmement violent, détermina une large voie d'eau à bord du « Pothouai », qui coula au beau milieu du canal, empêchant la navigation.

Les travaux de renflouement sont activement menés, sous les ordres de M. Drouart, assisté de MM. Oscar, de Pont-de-la-Dedite et Béghin, de Douai.

PRÉCAUTION

Voilà l'avis que vous devez lire attentivement.

Après avoir rappelé l'œuvre de Niveléau, on doit s'empêcher de rendre hommage à l'effort tenace, opiniâtre de M. HENAUULT, bibliothécaire-archiviste de Valenciennes, qui, avec des moyens insuffisants, a repris, il y a dix ans, les recherches interrompues et les poursuit méthodiquement.

Les sablières cachaient une immense nécropole

Lorsque le visiteur sort de la gare, il trouve à droite et à gauche de la chaussée romaine qui le conduit vers la Ville, d'importantes sablières. Exploitées depuis une quarantaine d'années, elles ont livré déjà nombre d'objets précieux que le pio de l'ouvrier mettait à jour. Elles nous dévoilent encore une vaste nécropole, qui doit s'étendre jusqu'aux portes de la Ville.

Une grande partie de cette nécropole a déjà été détruite, mais les recherches faites vers 1911-1912, fournirent des objets non-

Plus de 150 cambriolages à l'actif de deux bandits

Ils sont, avec un autre, les auteurs du vol d'un coffre-fort à Epinay

Deux des auteurs du cambriolage d'une villa d'Epinay ont été, ainsi que nous l'avons annoncé, arrêtés en compagnie de leurs maîtresses. On se souvient des faits : dans la villa de Mme Leclère, à Epinay, ils avaient pénétré tandis que Mme Leclère était absente, avaient sorti le coffre-fort par une fenêtre, et l'avaient transporté sur une broutette jusqu'au lac d'Enghien où ils l'avaient allégé de 15.000 francs. Ils jetèrent ensuite le coffre renfermant 40.000 francs de titres non négociables dans le lac et prirent la fuite.

L'identité des cambrioleurs — ils étaient trois — fut établie. Ce sont trois professionnels : Henri Gauthier, dit Riton, âgé de 25 ans, déjà quatre fois condamné et libéré par la loi d'amnistie alors qu'il purgeait une peine de 5 ans de prison; Charles Snoeck, dit Charlot, âgé de 25 ans. Quant au troisième, on le recherche encore; il s'agit d'un nommé Robert.

Hôtes des palaces et des bouges infâmes

Dimanche à 9 heures du matin, Snoeck et sa maîtresse Mariette Dijon étaient reconnus dans un café, rue du Faubourg Saint-Denis. Ils étaient arrêtés quelques instants après, dans le passage, par les inspecteurs.

Une heure plus tard, Gauthier et sa maîtresse Jeanne Snoeck, sœur de « Charlot » venaient à faire prendre à leur tour.

Conduits au commissariat de Saint-Denis, ils nièrent avec énergie être les auteurs du vol.

De nombreux témoignages, a dit un policier, établissent avec certitude leur culpabilité.

Snoeck et Gauthier sont les auteurs des cambriolages qui, depuis plusieurs mois, avaient lieu chaque semaine dans la région comprise entre l'Oise, la Seine et les collines de Montmorency. Ils ont au moins 150 cambriolages à leur actif.

Ils menaient grand train de vie avec leurs maîtresses, tour à tour dans des hôtels luxueux et des bouges infâmes.

Quand nous les avons arrêtés, ils n'étaient pas armés et ils n'avaient presque plus d'argent.

Détail curieux, Henri Gauthier, avait déjà été arrêté lundi dernier, il fut alors relâché faute de preuves.

La grosse question de la Ruhr

MM. Millerand, Poincaré et lord Derby l'ont éfilé

Paris, 18. — Au cours des entretiens qu'il a eus hier avec MM. Millerand et Poincaré, il semble que lord Derby ait cru devoir signaler que le projet d'une occupation militaire de la Ruhr se heurte dans l'opinion anglaise à une opposition exceptionnellement vive.

6.000 fascistes bavarois ont protesté contre le Traité de Versailles

Munich, 18. — Six mille fascistes, venus de toutes les régions de la Bavière, à un meeting où les orateurs ont violemment protesté contre la politique d'exécution du traité de Versailles suivie par le gouvernement de Berlin.

Un rentier voulait payer ses contributions

IL RECOLTA UN PROCES

Comme tout bon citoyen, M. Morhange rentier au Moulin de Boissy-le-Châtel, n'a pas hésité à répondre à l'invitation « plout polie » que lui avait adressée le percepteur, pour s'acquitter de ses contributions.

Dans le bureau de ce dernier quelques autres taillables et corvéables attendaient au guichet. M. Morhange venu armé de patentes s'assit attendant son tour. Mici sonna, mais rien ne se passa, les employés qui la mine sereine quittaient l'huis.

Un quart d'heure passa, puis trente minutes. Un peu inquiet, M. Morhange frappa au guichet. Pas de réponse. Il s'exclama : « Le brave homme hurle, tempête tant et si bien qu'un agent arrive, alla chercher une clef et ouvrit la porte de la perception. »

Comme cela sembla délicieux à l'habitant du Moulin de humer l'air frais du dehors... Hélas ! il n'avait pas fait deux pas que l'agent lui mettait la main au collet et le pria de le suivre au commissariat.

M. Morhange est un bon citoyen, nous l'avons dit, aussi, docilement se laissa-t-il conduire au poste voisin.

Là, entrepris par quelques gailards, il fut fouillé comme un malfaiteur tout ordinaire. Or, M. Morhange avait dans la poche droite de son veston un de ces formidables couteaux à cran d'arrêt vendus dans les dix-neuf sous dans n'importe quel bazar. C'était trop.

C'est ainsi que le rentier du Moulin de Boissy-le-Châtel retourna chez lui lesté d'une contravention pour port d'arme prohibée après avoir passé quelque temps de prévention dans le bureau d'une perception.

Ceux qui n'accorderont pas de crédit à M. Poincaré

L'ordre du jour pur et simple impliquant la confiance au gouvernement a été voté par 485 voix contre 66 (chiffres officiels).

Ont voté contre : Pas-de-Calais : Basy, César Bernard, Cadot, Evrard, Ferrard, Georges Barthelemy, Georges Richard, Mass.

Combien ils sont heureux Wilhelm et Hermine

Leur petite maison de Doorn marche comme sur des roulettes

Le correspondant du « Sunday Express » a interrogé l'aide de camp de l'empereur sur la vie que mène à Doorn l'ex-kaiser, et qui vient de rentrer à Berlin après avoir passé plusieurs mois à Doorn.

« Hermine, la nouvelle impératrice, raconte Von Moltke, tient maintenant les rênes de la maison, et l'empereur en est très heureux. La vie qu'on mène à Doorn est d'une simplicité toute spartiate. Du luxe dans lequel vivait autrefois notre souverain, on ne voit plus aucune trace, et le sort de Guillaume II est maintenant celui d'un petit gentilhomme campagnard. C'est la présence de sa femme qui lui apporte beaucoup de joie. La petite maison impériale (elle ne se compose que de quatorze pièces) marche comme sur des roulettes. Aujourd'hui, rien ne se fait à Doorn sans son approbation. »

Comme le représentant demandait au comte pourquoi il avait quitté un foyer si agréable, von Moltke nous a soupiré et expliqué que s'il abandonnait son kaiser bien-aimé, c'était uniquement parce que sa famille était établie à Berlin et qu'il lui fallait gagner l'argent nécessaire pour subvenir à ses besoins. « Mais l'empereur m'a conservé toute son amitié », ajouta-t-il joyeusement. Et il montra au journaliste une photographie du kaiser en ajoutant : « Elle a été prise, il y a quelques semaines, par l'ancien photographe de la cour que l'empereur avait fait venir tout exprès de Potsdam. Guillaume II n'aime pas les images flatteuses, que l'on a publiées de lui, c'est pour cela qu'il en a fait prendre d'autres. Elles seront reproduites sur cartes postales et vendues au public. »

Les Russes "vont fort" à Lausanne

Ils voudraient voir les Turcs maîtres absolus des Détroits

Lausanne, 18. — La Commission des Douanes se réunit cet après-midi.

Dans le contre-projet, distribué ce matin aux délégations, les Turcs semblent revenir sur certaines concessions qu'ils avaient déjà faites.

On pense qu'il faut voir là le résultat d'une manœuvre de la délégation russe.

D'autre part, imitant l'exemple des Turcs, les Russes ont esquisé sur la commission des Détroits d'un contre-projet en vingt-deux articles, exposant le point de vue de la Russie, basé sur le principe de la fermeture des détroits au passage des navires de guerre. Pour garantir l'exécution de ce règlement, la Turquie pourrait entretenir sans aucune restriction des forces militaires et de mer dans les détroits; elle pourrait fortifier les deux rives avec de l'artillerie de tous calibres, des routes, des chemins de fer d'intérêt militaire, etc.

Pour les nécessités de la navigation commerciale, une commission internationale serait instituée et aurait pour président un Turc.

Enfin, dans les trois mois qui suivront la signature de la paix, un pacte international serait négocié en vue de reconnaître internationalement comme close la Mer Noire.

Après l'attentat de Varsovie

Le nouveau Président de la République polonaise sera élu mercredi

Varsovie, 18. — Le Président de la République par intérim a convoqué l'Assemblée Nationale pour le mercredi 20 décembre, à l'effet de procéder à l'élection du nouveau Président.

Le présent régime de détroits aurait une durée de dix années.

L'état de siège a été proclamé et plusieurs hauts fonctionnaires ont été relevés

Le Conseil des ministres a décidé la proclamation de l'état de siège sur le territoire de la ville de Varsovie, à dater du 18 décembre.

Le général Sikorski, président du Conseil et ministre de l'Intérieur, a relevé de leurs fonctions plusieurs hauts fonctionnaires de la police, notamment le directeur du département de la Sûreté.

Les Allemands escomptent un bouleversement de la Pologne

Varsovie, 18. — Depuis la division de la Haute-Silésie, l'Allemagne est animée contre la Pologne d'une haine si violente que le malheur de sa voisine de l'Est ne peut que la réjouir.

Aussi, est-elle naturellement portée à croire que l'assassinat de M. Narutowicz sera le prétexte du bouleversement politique qui précipitera la Pologne dans une anarchie irrémédiable, tout en fournissant aux armées rouges un prétexte d'intervention, conformément aux clauses militaires secrètes du traité de Rapallo.

Pour les élections sénatoriales

M. ELBY, CANDIDAT REPUBLICAIN

Nous avons dit que la Fédération Socialiste avait chargé le citoyen Basy, député du Pas-de-Calais, maire de Lens, de représenter devant les électeurs sénatoriaux, le programme du Parti.

Nous apprenons qu'un Congrès réuni hier à Saint-Pol-sur-Ternoise, en vue de la désignation d'un candidat républicain aux élections sénatoriales, en remplacement de M. Boudemout a désigné M. Elby, président de la Chambre de Commerce de Béhain.